

SEPTEMBRE 2026

120 €

L'UNSA FAIT LE PLEIN !

HEXAFRET



Depuis plusieurs mois, la hausse du prix des carburants et, plus largement, l'augmentation du coût de la vie pèsent directement sur le pouvoir d'achat des salariés, notamment pour celles et ceux qui utilisent leur véhicule pour se rendre au travail.

Face à cette situation, l'UNSA Ferroviaire a adressé dès le mois de mai une demande écrite à la Direction afin qu'une mesure concrète soit prise pour soutenir le pouvoir d'achat des salariés.

Après plusieurs semaines d'attente et à la suite de nos démarches, la direction vient de confirmer une première réponse concrète à notre demande.

Une prime exceptionnelle de 120 €

La direction a confirmé aujourd'hui le versement automatique d'une prime exceptionnelle de 120 € brut pour les salariés percevant jusqu'à 2 700 € brut par mois.

**NOUS CONTINUERONS À
PORTER LES REVENDICATIONS
DES SALARIÉS AFIN
D'OBTENIR DES MESURES
CONCRÈTES EN FAVEUR DU
POUVOIR D'ACHAT.**



**NOTRE
COURRIER
À LA DIRECTION**



**NOTRE
PRÉCÉDENTE
COMMUNICATION**

UNE AVANCÉE CONCRÈTE POUR 1 200 AGENTS D'HEXAFRET !

La direction d'Hexafret fait le choix d'une mesure qui a le mérite d'être lisible sans être une usine à gaz à mettre en œuvre. Elle pourra être jugée par certains comme souffrant d'imperfections quand d'autres crieront au scandale ou à l'aumône. Pour l'UNSA-Ferroviaire cette mesure en faveur des plus bas salaires répond à la demande forte des salariés que nous avons portée. Nous attendions du concret, c'est chose faite, soyons fidèles au proverbe «un tiens vaut mieux que deux tu l'auras ».



BULLETIN D'ADHÉSION



J'ADHÈRE À L'UNSA-FERROVIAIRE

Je donne mon consentement pour que les informations me concernant collectées à l'aide de ce formulaire fassent l'objet d'un traitement informatisé réalisé par l'UNSA-Ferroviaire, pour les finalités de gestion des adhérents, me faire bénéficier des offres de ses partenaires et me proposer de m'aider lors de problèmes avec mes employeurs. Je suis informé que mes données seront conservées dans la limite des prescriptions légales et que je peux retirer mon consentement à tout moment en cliquant sur l'onglet « suppression compte ».

Conformément à la loi informatique du 6 janvier 1978 modifiée et libertés ainsi que du règlement européen, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux informations vous concernant ainsi que de limitation et d'effacement en vous adressant à dpo@unsa-ferroviaire.org

LIEU, DATE & SIGNATURE

VILLE
DATE
SIGNATURE
PARRAINÉ PAR (FACULTATIF)



JE SOUHAITE ADHÉRER EN LIGNE

, Pas besoin de remplir le bulletin papier dans ce cas.

Je scanne le QR Code ou je clique sur la flèche

VOS COORDONNÉES PERSONNELLES

NOM
PRÉNOM
DATE DE NAISSANCE
ADRESSE
CODE POSTAL
VILLE
EMAIL
TÉLÉPHONE

VOS COORDONNÉES PROFESSIONNELLES

N° DE CP*		
CLASSE		
CP*	CDI	CDD
ALTERNANT		
ENTREPRISE PRIVÉE		
EMPLOI TYPE		
LA SA / L'ENTREPRISE PRIVÉE		
ÉTABLISSEMENT		
TÉLÉPHONE		

MONTANT DES COTISATIONS

AGENTS	CLASSE	COTISATION ANNUELLE BRUTE**	COTISATION MENSUELLE NETTE	COTISATION ANNUELLE NETTE
ALTERNANTS & CDD		12 €	0,34 €	4,08 €
AGENTS SNCF ET SALAIRES DES ENTREPRISES FERROVIAIRES PRIVÉES	CLASSE 1	92 €	2,61 €	31,28 €
	CLASSE 2	98 €	2,78 €	33,32 €
	CLASSE 3	110 €	3,12 €	37,40 €
	CLASSE 4	130 €	3,69 €	44,20 €
	CLASSE 5	150 €	4,25 €	51,00 €
	CLASSE 6	180 €	5,10 €	61,20 €
	CLASSE 7	200 €	5,67 €	68,00 €
	CLASSE 8	255 €	7,22 €	86,70 €
	CLASSE 9	290 €	8,22 €	98,60 €
RETRAITÉS	RETRAITÉS	48 €	1,36 €	16,32 €
	RÉVERSION	24 €	0,68 €	8,16 €

**Article 199 quater C du Code des impôts : le crédit d'impôt est de 66 % du montant de la cotisation. Si vous ne payez pas d'impôt sur le revenu, les services fiscaux vous remboursent le crédit d'impôt par chèque.

